

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****23 (CREUSE)****Nombre de conseillers**

Membres	10
Présents	08
Représentés	01
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

DELIBERATION N° DE_260724_1**DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

26 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six juillet à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLEIX,
Pouvoirs : M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à M. Jean-Marie BERTRAND

Absente : Mme Michèle TIXIER GALLAND,

Date de convocation : 22 juillet 2024

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

DECI - convention de mise en place des équipements de défense incendie avec le SIAEP de la Rozeille et SUEZ

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'engager des travaux pour permettre la défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) dans les villages. Il souligne que ces travaux doivent être décidés en collaboration avec le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) de la Rozeille qui est propriétaire des canalisations d'eau et l'entreprise SUEZ qui facture la livraison d'eau.

Le Maire donne lecture du projet de convention à venir entre la commune, le SIAEP de la Rozeille et l'entreprise SUEZ pour la mise en place des équipements de défense incendie.

Il demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention à venir entre la commune, le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) de la Rozeille et l'entreprise SUEZ pour la mise en place des équipements de défense incendie.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces à intervenir

Le Maire,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire
Jean-Marie BERTRAND